



FOIRE AUX QUESTIONS :

«Comment 'faire l'amour' peut-il être un péché ? Je ne comprends pas...
puisque 'Dieu est Amour' ? »Julien, 18 ans

Oui, c'est Dieu-Amour qui a inventé ce merveilleux amour humain et a confié au couple humain, homme et femme, la magnifique tâche d'être créateur de nouvelles vies... C'est ce qu'on appelle la « pro-création », c'est-à-dire 'créer avec'. L'union des corps est aussi une merveilleuse 'invention' du Créateur qui nous a créés dans la chair. Il faut reconnaître volontiers que c'est une difficulté pour comprendre que le même acte, s'unir corporellement, est un péché grave en dehors du mariage et un acte bon et saint dans le mariage !

Réfléchissons quelques instants : nous ne sommes pas qu'un corps, nous sommes aussi âme, esprit et cœur. L'acte sexuel qui unit les corps doit être l'expression d'une communion totale des personnes tout entières, corps, âme, esprit. Sinon, cette union corporelle est amputée de sa dimension la plus haute, celle de l'esprit et du cœur : je ne « fais pas l'amour » seulement avec mon corps, mais avec tout ce que je suis en tant que personne humaine ! comment pourrait-il y avoir une union vraie au niveau sexuel, s'il n'y a pas un **engagement total et donc définitif** au niveau des libertés, c'est-à-dire au plan spirituel ? Et que cet engagement soit réciproque et vraiment libre ?

De fait, seul le mariage réalise cet engagement préalable et pour les baptisés, le sacrement de mariage vient apporter la grâce que cette union des cœurs sera solide et féconde : dans ce sacrement, le Christ s'engage lui-même pour faire réussir cette union et lui apporter le bonheur.

Aimer, ce n'est pas profiter de l'autre dans l'union sexuelle pour se procurer un plaisir passager... et après « Tchao ! » L'expérience montre qu'on reste ensuite sur une profonde insatisfaction ! De plus, on prend le risque d'appeler à la vie un petit enfant alors qu'on ne peut pas lui offrir un foyer stable nécessaire à sa croissance physique et spirituelle heureuse... quelle injustice ! Savez-vous que chaque année en France, 11 000 adolescentes de moins de 20 ans, font un avortement parce qu'elles ont « attrapé » un enfant lors d'une union éphémère qui a duré parfois une seule nuit... quelle inconscience ! Elles en resteront blessées pour longtemps !

Dans la loi de Moïse, dont l'essentiel n'est pas périmé, il est clair que le texte fait allusion à deux formes de fautes sexuelles : « **Tu ne commettras pas d'adultère** », ceci pour les personnes mariées ; « **Tu ne commettras pas d'impureté** », ceci pour tout usage de la sexualité en dehors du mariage légitime. Cet enseignement a été consacré par l'Évangile et toute la Tradition de l'Église depuis 20 siècles. Celui qui prétend s'en affranchir tombe nécessairement dans le péché grave, qui peut aller jusqu'à la perte de la grâce sanctifiante de son baptême ; c'est le plus grand malheur qui puisse arriver à un baptisé, car l'état de péché obscurcit singulièrement l'intelligence, affaiblit la volonté et nous établit dans un certain esclavage vis-à-vis du Mal.

Des adolescents très jeunes s'engagent dans des « expériences » (« avec le préservatif, on ne risque rien ! ») et même cohabitent d'une façon éphémère : ils confondent le « **sentiment amoureux** » (qui peut être réel) avec le véritable amour. Par manque de maturité psychologique, ces couples se constituent sur une base narcissique et fusionnelle : c'est le primat du ressenti, de l'émotionnel ; chacun pense aimer l'autre alors qu'en fait, il se regarde et se projette sur lui : lieu du « cocooning » à partir duquel on se rassure contre la peur de la solitude. L'amour doit mûrir pour passer de cet état sentimental et infantile à un véritable amour spirituel et effectif où on aime l'autre pour lui-même et pour faire son bonheur pour toujours.

Père FROPO
Exorciste du diocèse de Fréjus-Toulon